



L'enquête annuelle de l'APRADIS sur l'insertion professionnelle

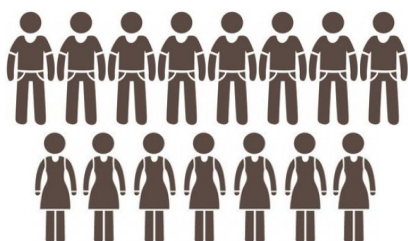
Chaque année, le Département d'Études, de Recherches et d'Observation (DERO) de l'Association pour la Professionnalisation, la Recherche, l'Accompagnement et le Développement en Intervention Sociale (APRADIS), évalue l'insertion professionnelle des personnes formées à l'APRADIS et ayant obtenu leur diplôme ou leur certification l'année précédente.

L'APRADIS forme notamment des apprenants souhaitant obtenir le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - **BPJEPS, spécialité « éducateur », mention « activités de la forme »**. Cette publication fait le point sur la situation des personnes ayant obtenu leur BPJEPS AF en décembre 2019, six mois après l'obtention de leur brevet professionnel.

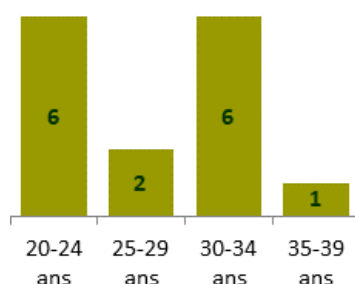
Ainsi, les nouveaux diplômés ont été interrogés en juin 2020 sur leur situation professionnelle. Sur les 15 personnes ayant obtenu leur diplôme, **12 ont répondu à l'enquête du DERO**, via leur responsable de formation, **soit 80 % des diplômés**.

Qui sont les diplômés ayant obtenu leur BPJEPS en 2019 ?

15 personnes ont obtenu leur BPJEPS en décembre 2019 : 8 hommes et 7 femmes. Lors de l'obtention de leur brevet, elles étaient **âgées en moyenne de 28 ans** : 29,2 ans pour les femmes et 26,9 ans pour les hommes. Les âges s'étalent cependant de 21 à 36 ans.

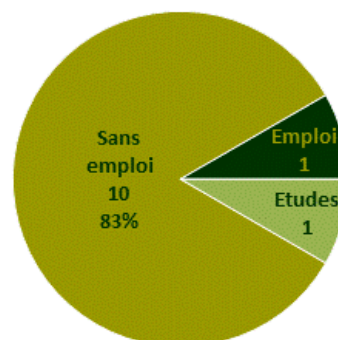


Groupes d'âge lors de l'obtention du BPJEPS



Avant d'entrer en formation, **83 % étaient sans emploi** : au chômage et/ou en recherche d'emploi. Sur les 12 répondants à l'enquête, un seul était en emploi et un autre suivait des études.

Situation d'emploi avant la formation



Par ailleurs, presque tous les diplômés sont **originaires de la Somme** : tous y résidaient avant leur entrée en formation, exceptée une personne qui habitait dans le département de l'Oise. Six mois après leur formation, un seul répondant a déménagé de la Somme vers le Pas-de-Calais.

A l'APRADIS, dans leur formation BPJEPS spécialité « éducateur » mention « activités de la forme », les stagiaires ont le choix de **deux options** : « **haltérophilie et musculation** » et/ou « **cours collectifs** ». Parmi les diplômés 2019, la situation majoritaire est l'obtention de la seule option « haltérophilie et musculation » (9) ; 4 ont obtenu les deux options à la fois et seulement 2 la seule option « cours collectifs ».



Insertion professionnelle à 6 mois

Sur 12 répondants : 10 travaillent et 2 poursuivent des études

Six mois après l'obtention de leur brevet professionnel, **deux diplômés poursuivent des études**, l'un dans le domaine du sport, afin d'obtenir l'option « cours collectifs » du BPJEPS « activités de la forme » et l'autre dans un domaine très différent, afin d'obtenir un CAP. Ce dernier a cependant travaillé tout au long de la période dans le domaine sportif.

Les dix autres exercent un emploi, avec des situations diverses :

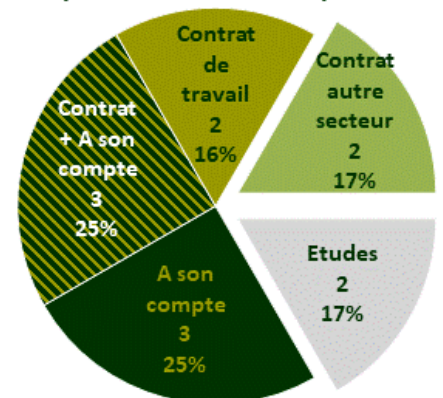
a/ **Deux ont un contrat de travail en CDI d'éducateur sportif**, trouvé suite à un stage. Parmi les personnes en emploi, c'est le groupe qui a la moyenne d'âge la plus faible (27,7 ans). Si leur contrat de travail est stable (CDI) et qu'ils sont satisfaits de leur emploi, l'un exerce à temps partiel et touche un complément de salaire de Pôle Emploi ; il est à la recherche d'un autre emploi.

b/ **Trois ont un contrat de travail qu'ils complètent par des heures en autoentrepreneur**. Tous ont créé leur autoentreprise avant la fin de leur formation, l'un conservant son emploi précédent dans le secteur médical et les deux autres ayant obtenu un contrat de travail suite à l'un de leurs stages. Deux sont satisfaits de leur situation d'emploi, tandis que le troisième, au vu de son salaire et de son temps de travail, cherche un poste de coach sportif ou de surveillant de piscine.

c/ **Trois travaillent à leur compte**, deux en tant que gérants de salle et un en tant qu'éducateur sportif. En moyenne plus âgés que les autres (31,6 ans), ils ont créé leur entreprise avant la fin de leur formation. S'ils sont satisfaits de leur situation, leurs revenus sont faibles et l'un d'entre eux ne se verse pas encore de rémunération.

d/ **Deux n'exercent pas dans le secteur sportif**. Ils ont trouvé leur emploi par relations personnelles ou familiales dès la fin de leur formation ou juste avant, l'un en CDI et l'autre en CDD. Bien qu'aucun des deux ne soit satisfait de son emploi qui ne situe pas dans le domaine en lien avec sa formation à l'Apradis, seul l'un d'entre eux cherche un emploi de professeur de musculation ou de responsable de salle.

Situation d'emploi 6 mois après l'obtention du diplôme

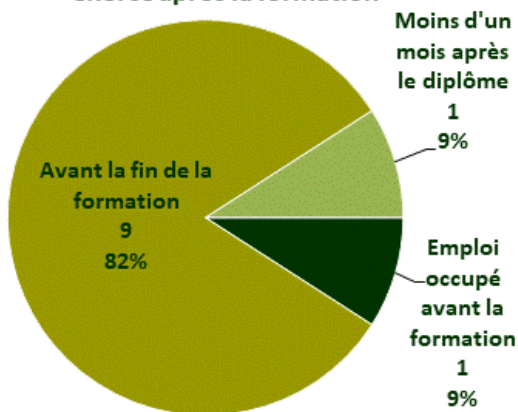


Un premier emploi obtenu rapidement

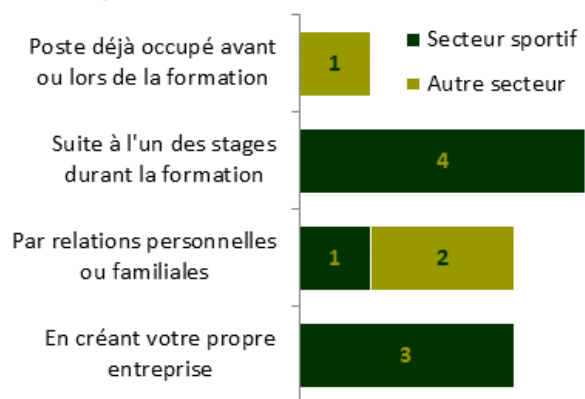
Les diplômés du BPJEPS occupent un emploi très rapidement après l'obtention de leur brevet professionnel : **un mois après la formation, tous ceux qui le souhaitent ont trouvé un emploi**. Par conséquent, tous ou presque ont travaillé durant l'ensemble de la période de 6 mois qui a suivi l'obtention de leur brevet professionnel (5 mois pour une personne).

Les **stages réalisés durant la formation** (4) ainsi que la **création de sa propre entreprise** (3) sont les moyens les plus efficaces d'obtenir un premier emploi dans le secteur sportif. Les relations personnelles ou familiales (3) permettent également d'obtenir un emploi, mais pas forcément dans le secteur souhaité.

Temporalité d'obtention du 1er emploi exercé après la formation

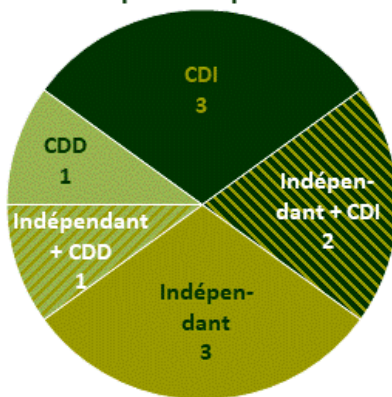


Biais par lequel le 1er emploi occupé après la formation a été trouvé



Caractéristiques de l'emploi

Contrat de travail 6 mois après le diplôme



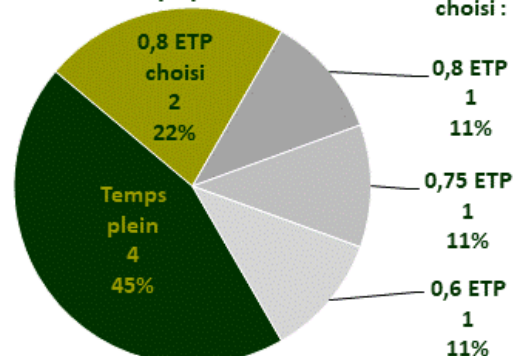
La majorité des diplômés qui travaillent est à son compte (6 sur 10), statut qui peut être considéré comme stable, mais qui peut également entraîner une certaine incertitude. D'ailleurs, la moitié d'entre eux a conservé un statut de salarié en parallèle. Quant aux salariés, ils signent plus souvent un **contrat à durée indéterminée (CDI)** (5) qu'un contrat à durée déterminée (CDD) (2). De plus, contrairement à l'année précédente, aucun n'a de contrat temporaire de type intérim ou service civique.

Par ailleurs, **une majorité exerce son emploi à temps plein ou à temps partiel choisi** (6 sur 9 réponses). Il n'y a pas de profil-type des professionnels exerçant à temps partiel non choisi : l'un est en CDI, l'autre à son

compte et le troisième cumule CDI et autoentreprise.

Enfin, **le salaire net moyen est de 1 550 €**, avec un maximum de plus de 3 100 € et un minimum de 0 € pour un indépendant ne se versant pas de rémunération. En excluant ce dernier, le salaire moyen est de 1 800 €. Les 3 diplômés ayant la rémunération la plus faible estiment que celle-ci est « inférieure à [leurs] attentes », tandis que les autres la trouvent « conforme à [leurs] attentes », voire « supérieure » (1).

Temps de travail et choix du temps partiel



Des professionnels satisfaits de leur emploi

Une satisfaction du public d'intervention et de l'institution

Après leur BPJEPS éducateur, mention « activités de la forme », les diplômés 2019 travaillent **essentiellement dans secteur privé lucratif** (8 sur 10), les deux derniers étant à la fois salariés dans le secteur associatif et à leur compte dans le secteur privé lucratif.

Par ailleurs, hormis les salariés qui ne travaillent pas dans le secteur sportif, **tous les répondants exercent auprès de publics spécifiques** (7), principalement des personnes âgées, en

Public d'intervention (7 répondants)



situation de handicap et/ou ayant des problèmes de santé, mais aussi auprès d'enfants ou d'adultes ou familles en difficulté. En revanche, aucun ne travaille auprès d'enfants placés ou dans le champ de la protection de l'enfance.

Les nouveaux professionnels sont très satisfaits à la fois de l'institution au sein de laquelle ils travaillent et du public auprès duquel ils exercent (8 sur 10). La raison de l'insatisfaction des deux derniers diplômés est liée au fait que leur emploi ne se situe pas dans le secteur sportif.

Rares sont ceux qui souhaitent trouver un nouvel emploi

Si, 6 mois après l'obtention de leur brevet professionnel, sur les 12 répondants à l'enquête, **un quart est en recherche d'emploi**, les 3 personnes concernées ayant toutes un travail. Cependant, l'une d'entre elles occupe un emploi alimentaire dans un domaine non en adéquation avec son diplôme et les deux autres **travaillent à temps partiel et ne sont pas satisfaites de leur rémunération**. C'est le principal point de blocage car ces professionnels sont satisfaits du métier qu'ils exercent, mais l'un a un CDI pour un équivalent temps plein de 60 % et l'autre parvient à travailler à 80 % en cumulant un CDD dans une association et des interventions à son compte. Le premier est le seul à percevoir une indemnisation de la part de Pôle Emploi.

Les postes recherchés sont ceux d'**éducateur sportif, coach sportif, professeur de musculation ou responsable de salle**. L'un d'entre eux cherche également un poste de surveillant de piscine et est, pour cela, en cours d'obtention du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

Précisons également que ces personnes ont postulé à peu d'emplois (5 maximum), mais qu'elles ont encore plus rarement été conviées à des entretiens d'embauche (aucun ou un seul entretien).

Recherche d'emploi en fonction de la situation professionnelle

